

## VILLE DE MONTVILLE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FÉVRIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de Montville le jeudi 28 février 2019 à 19h00 en session ordinaire.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

- 1) Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (SIAEPA de la Région de Montville)  
Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable transmis par le SIAEPA de la Région de Montville.

- 2) Report du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a demandé le report du transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes Inter Caux Vexin, au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à prendre et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- 3) Débat d'orientations budgétaires 2019  
Le Conseil Municipal a reconnu à l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 et en a pris acte.

Ce Débat d'orientations budgétaires fera l'objet d'une communication sur le site internet de la commune dans le délai de 30 jours suivant son adoption.

- 4) Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières faites en 2018 par la Ville  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a reconnu l'exactitude des décisions prises en 2018, a pris acte du bilan annuel 2018 des cessions et acquisitions immobilières et a approuvé les modalités de la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune au titre de 2018.

- 5) Classement d'une voie dans le domaine public communal : rue Michel-Monflier  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de reconnaître le classement dans le domaine public de la voirie communale de la rue Michel-Monflier et a donné tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à ce classement.

- 6) Acceptation des chèques-vacances et des coupons sport de l'ANCV pour le paiement des services municipaux  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire ou son représentant à renouveler l'agrément de la Ville de Montville par voie dématérialisée auprès de l'Agence Nationale pour les Vacances pour les chèques-vacances et les coupons sport, pour différentes activités et points d'accueil municipaux et a autorisé Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette adhésion.

- 7) Représentation théâtrale « conflictuelle » - Adoption du tarif du droit d'entrée  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé le tarif unique à 5,00 € pour une représentation d'un spectacle de théâtre amateur par la Compagnie des Cas Barrés, qui aura lieu le samedi 16 mars 2019 à 20h30 à l'Espace Jean-Loup Chrétien.